

DÉVELOPPEMENT DURABLE, ECONOMIE, ENVIRONNEMENT, LUTTE CONTRE LES INONDATIONS

La CAVEM et la Chambre d'Agriculture du Var s'allient en faveur de l'agriculture du territoire

La CAVEM et la Chambre d'Agriculture du Var partagent une volonté forte de maintenir et développer l'agriculture sur le territoire. Jeudi 15 juin 2017, elles ont concrétisé cette ambition commune avec la signature d'une convention cadre au Salon d'Honneur du Palais des Sports à Saint-Raphaël.



Georges GINESTA, Président de la CAVEM, et Alain BACCINO, Président de la Chambre d'Agriculture du Var, ont signé cette convention cadre en présence de Sébastien PERRIN, Vice-Président de la CAVEM délégué à la lutte contre les inondations et au SCoT, et d'élus de la CAVEM.

Des priorités et objectifs communs :

- > **Accompagner les exploitations agricoles** dans toutes les étapes de la vie de l'entreprise (projet, création, installation, développement, sinistre, reprise, retraite, transmission) ;
- > **Préserver le foncier agricole** afin de maintenir la dimension agricole du territoire de la CAVEM, contrer la spéculation immobilière et faciliter l'accès aux terres ;
- > **Développer durablement l'agriculture** dans une perspective de promotion des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, de promotion d'une agriculture résiliente face aux aléas climatiques (sécheresse, inondation) mais aussi de développement de la biodiversité ;
- > **Sécuriser les revenus des exploitants agricoles** avec pour ambition de faciliter la vente directe, d'encourager les activités complémentaires à forte valeur ajoutée, etc. ;
- > **Développer l'attractivité du territoire et promouvoir l'agriculture locale** en mettant en valeur les qualités intrinsèques de l'agriculture qui, au-delà de son activité économique de production, est garante de la typicité des paysages, du maintien de la biodiversité et de la protection de l'environnement, d'un certain art de vivre, de savoir-faire, etc.

Cette convention cadre ouvre de nouvelles perspectives pour un travail en commun sur des projets de filières ou thématiques. Ces mises en œuvre se traduiront sous la forme de conventions particulières.

16 vins du territoire mis à l'honneur

À l'occasion de cette signature, 10 domaines viticoles du territoire, récompensés au prestigieux Concours Général Agricole 2017, ont été mis à l'honneur.

- > 2 médailles d'or
- > 8 médailles d'argent
- > 6 médailles de bronze

+ ALLER PLUS LOIN

> Voir les résultats du concours général agricole 2017 / secteur CAVEM (.pdf)

Communauté d'Agglomération Var-Estérel-Méditerranée

624, chemin Aurélien
(rond-point A.Karr)
CS 50133
83707 SAINT-RAPHAËL CEDEX

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Tél. : 04 94 19 31 00
Fax : 04 94 19 31 10

<http://www.cavem.fr/actualites-23/la-cavem-et-la-chambre-d-agriculture-du-var-s-allient-en-faveur-de-l-agriculture-du-territoire-518.html?cHash=b4aab44e7e6bdfdc5542ffb29fac640a>